



**CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue le dix (10) juillet deux mille dix-sept (2017), à 19h00, sous la présidence de monsieur Patrice Desgagnés, maire suppléant, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1026, chemin des Coudriers, Isle-aux-Coudres.

SONT PRÉSENTS :

- . Patrice Desgagnés, conseiller et maire suppléant
- . Violette Bouchard, conseillère
- . Viateur Tremblay, conseiller
- . Ginette Claude, conseillère
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

SONT ABSENTS :

- . Dominic Tremblay, maire
- . Céline Dufour, conseillère

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : . Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, secrétaire d'assemblée

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2017**
- 4. CORRESPONDANCES**
- 5. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE JUIN 2017**
- 6. RÉGLEMENTATION :**
 - 6.1. Adoption du projet de *Règlement #2017-12 modifiant et remplaçant le règlement #2008-07 concernant le fonctionnement de la bibliothèque municipale;*
- 7. RÉOLUTIONS :**
 - 7.1. ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS**
 - 7.1.1. Dépôt du rapport financier au 31 mars 2017 et le rapport annuel d'activités 2016-2017 de L'Ancre de L'Isle-aux-Coudres;
 - 7.1.2. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2016 de la Corporation Restons Chez Nous;
 - 7.1.3. Dépôt du rapport d'intervention de Les Consultants Fillion, Hansen et Ass. Inc. concernant les tests de débit effectués sur le réseau d'aqueduc;
 - 7.1.4. Raccordement en électricité du garage situé à la Halte du Pilier;
 - 7.1.5. Dépôt de l'avis de désignation par le gouvernement du Québec du documentaire *Pour la suite du monde;*
 - 7.1.6. Dépôt d'une lettre de la Société des traversiers du Québec dont l'objet est « Engorgement au service du traversier à la sortie et à l'entrée de l'Isle-aux-Coudres »;
 - 7.1.7. Signature de l'entente avec La Grande Traversée concernant le Demi-Marathon;
 - 7.1.8. Participation à la 18^e édition du tournoi de golf de Sclérose en Plaques du Grand Charlevoix Inc.;

- 7.1.9. Achat de toiles solaires et travaux d'entretien à la bibliothèque municipale;
- 7.1.10. Demande d'utilisation du terrain de jeu municipal;
- 7.1.11. Dépôt des comptes rendus du 19 juin 2017 et du 6 juillet 2017 du Comité de recommandation de la Halte du Pilier;
- 7.1.12. Demandes de Suroît Aventure Inc. et d'Isle-aux-Coudres Kitesurf concernant la Halte du Pilier;

7.2. LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE / TOURISME

- 7.2.1. Autorisation d'installer une ligne d'air souterraine et d'un compresseur à la Halte du Pilier;

7.3. TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS / AQUEDUC / ÉGOUT / DÉNEIGEMENT

- 7.3.1. Adjudication du contrat à 9065-5267 Québec Inc. (Rénoflex) pour la fourniture et la pose de glissières de sécurité dans le chemin de la Côte à Picoté;
- 7.3.2. Paiement final à Aurel Harvey et Fils Inc. concernant les travaux de stabilisation des berges dans les chemins de la Bourroche, des Coudriers et du Mouillage;
- 7.3.3. Achat d'un support à scie à béton;
- 7.3.4. Tests d'eau pour le projet de Phase II du réseau municipal d'aqueduc;
- 7.3.5. Appel d'offres pour laboratoires de sol pour la réalisation d'une étude géotechnique et pour le contrôle qualité des matériaux lors des travaux de réfection du chemin des Coudriers, secteur de La Baleine;
- 7.3.6. Appel d'offres pour services professionnels en ingénierie pour la confection de plans pour la stabilisation des berges et le décohésionnement du chemin du Mouillage;
- 7.3.7. Achat d'un turbidimètre pour l'usine;
- 7.3.8. Embauche d'un journalier temporaire aux travaux publics;
- 7.3.9. Restriction temporaire sur le chemin des Prairies;
- 7.3.10. Achat d'un ventilateur pour le destructeur d'ozone;

7.4. INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE

- 7.4.1. Achat de divers équipements pour le service incendie;

7.5. URBANISME / AMÉNAGEMENT / ZONAGE

- 7.5.1. Demande de dérogations mineures portant le numéro 2017-07 concernant la propriété portant le numéro 1981, chemin des Coudriers;
- 7.5.2. Autorisation de délivrer un permis de construction pour une terrasse sur la propriété connue et désignée comme étant le lot numéro 5 275 940 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2;
- 7.5.3. Branchement au réseau d'aqueduc municipal de la propriété immobilière située au 8, chemin de la Traverse.

8. VARIA

9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

#2017-07-251 – Ouverture de la séance

À 19h00, le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte puisque régulièrement constituée.

#2017-07-252 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de renoncer à la lecture de l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 10 juillet 2017, de l'adopter et de garder le varia ouvert.

#2017-07-253 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ci-dessus décrit;

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017.

CORRESPONDANCES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de correspondance reçue depuis la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 juin 2017.

#2017-07-254 - Adoption des comptes payés et à payer du mois de juin 2017

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer et à payer du mois de juin 2017 au montant de 194 241.53 \$.

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

COMPTES PAYÉS JUIN 2017

COMPTES PAYÉS JUIN 2017	
Masse salariale	21 132.97 \$
Dominic Tremblay (salaire du maire)	965.84 \$
Conseillers/conseillères	5 870.96 \$
Dominic Tremblay (remboursement cellulaire + déplacements)	243.02 \$
Paméla Harvey (remboursement déplacements)	189.08 \$
Marie Dufour (remboursement camp de jour)	148.83 \$
Éric Dufour (remboursement frais de déplacement)	364.00 \$
Ginette Claude (remboursement réception)	31.62 \$
SETIAC (1er versement)	2 896.00 \$
Croix-Rouge	192.16 \$
Fondation Hôpital de Baie St-Paul	100.00 \$
Classique Course de Chaiens (fête du Canada)	250.00 \$
Coopérative des Techniciens ambulanciers	150.00 \$
Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres	3 902.10 \$
Financière Banque Nationale	9 138.70 \$
Association des Camps du Québec	143.72 \$
Visa Desjardins	448.92 \$
Hydro Québec	3 988.10 \$
Bell Mobilité	94.53 \$
Pétro-Canada	356.00 \$
Pétroles Irving	942.58 \$
Desjardins RVER (remises juin 2017)	2 134.41 \$
Revenu Québec (remises juin 2017)	10 861.25 \$

Revenu Canada (remises juin 2017)	4 368.60 \$
SOUS-TOTAL :	68 913.39 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT	
Bell Canada	84.61 \$
Hydro Québec	11 328.03 \$
SOUS-TOTAL :	11 412.64 \$
COMPTES À PAYER	
Agence pour Vivre Chez-Soi	517.39 \$
Aréo-Feu	1 665.75 \$
Alarmes Charlevoix	385.17 \$
Alimentation W. Boudreault	87.28 \$
Bel Âge	22.94 \$
Bureauthèque Pro Inc.	381.74 \$
Carole-Anne Harvey, bébé Laurier Harvey-Vadnais, né le 29 mai 2017	250.00 \$
Communication Charlevoix	3 495.41 \$
Éditions Pratico Pratiques	28.73 \$
Entreprises d'Électricité Dufour	354.01 \$
Excavation Guylain Tremblay	551.88 \$
G.Perron Excavation	149.47 \$
Hebdo Charlevoisien	275.94 \$
Lettrage Larouche	183.96 \$
Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres	75.88 \$
Marie-Laure Harvey, bébé Héloïse Harvey née le 05 avril 2017	250.00 \$
Martin & Lévesque Inc.	36.10 \$
MRC de Charlevoix	94 370.50 \$
Papeterie Saint-Gilles	247.78 \$
Promotion A. T	84.94 \$
Quincaillerie Castonguay	515.23 \$
Quincaillerie Dufour	716.37 \$
Salon de Quilles de l'Isle	77.15 \$
Valère d'Anjou Inc.	66.00 \$
SOUS-TOTAL :	104 789.62 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Automatisation JRT inc.	839.32 \$
Alimentation W. Boudreault	6.00 \$
Atlas Copco	3 697.60 \$
Chemaction	2 582.11 \$
Fédération Québécoise des municipalités	51.30 \$
Quincaillerie Castonguay	809.64 \$
Quincaillerie Dufour	1.80 \$
Turcotte 1989 Inc.	1 590.97 \$
Atelier Zig-Zag	170.04 \$

SOUS-TOTAL :	9 748.78 \$
GRAND TOTAL :	194 241.53 \$

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

#2017-07-255 - Adoption du projet de Règlement # 2017-12 modifiant et remplaçant le règlement #2008-07 concernant le fonctionnement de la bibliothèque municipale

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement #2017-12, intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT #2008-07 CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE », lequel se lit comme suit :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-12

RÈGLEMENT #2017-12 MODIFIANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT #2008-07 CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le 10 juillet 2017, à 19h00, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, sous la présidence du maire suppléant Patrice Desgagnés et en présence des conseillers suivants :

Violette Bouchard Viateur Tremblay
Ginette Claude Noëlle-Ange Harvey

Tous membres du conseil municipal et formant quorum.

Le maire Dominic Tremblay et la conseillère Céline Dufour sont absents.

CONSIDÉRANT que les conseillers ont tous reçu copie du règlement dans les délais prescrits, ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier et de remplacer le règlement #2008-07 intitulé « RÈGLEMENT CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE »;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion concernant l'adoption du présent projet de règlement a dûment été donné par le conseiller Viateur Tremblay, à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mars 2017;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement #2017-12, intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT #2008-07 CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE » qui se lit comme suit :

**CHAPITRE I
DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES**

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
2. Le présent règlement vise notamment à régir les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale, l'abonnement, le prêt de biens culturels et les règles de conduites dans la bibliothèque.

CHAPITRE II HEURES ET JOURS D'OUVERTURE

3. Les heures et les jours d'ouverture de la bibliothèque municipale, tout dépendamment de la période de l'année, sont les suivants, à savoir :

Horaire régulière <i>De septembre à mai inclusivement</i>	Horaire estival <i>De juin à août inclusivement</i>
Mardi : De 19h à 21h	Mercredi : De 19h à 20h
Jeudi : De 19h à 20h	Samedi : De 10h à 11h
Samedi : De 10h à 11h	<i>Fermée</i>

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est expressément entendu que, lors d'activités spéciales organisées par la bibliothèque ou de concert avec cette dernière, que les heures d'ouverture ci-dessus mentionnées peuvent être modifiées, selon le cas, et ce, sans préavis.

CHAPITRE III ABONNEMENT

SECTION I CONDITIONS D'ABONNEMENT

4. L'abonnement est gratuit.
5. L'abonnement donne accès à l'ensemble des services et documents offerts par la bibliothèque.
6. Seuls les résidents de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres et les propriétaires d'un immeuble situé sur le territoire de ladite municipalité peuvent s'abonner à la bibliothèque.
7. L'abonnement devient effectif lors de la signature de la carte d'abonné.

SECTION II CARTE D'ABONNÉ

8. Pour s'inscrire, il suffit de se présenter à la bibliothèque, pendant les heures d'ouverture, et d'avoir en main une preuve d'adresse reconnue, comme un permis de conduire, ou une preuve de propriété, comme le compte de taxes municipales de l'année en cours, ainsi qu'une pièce d'identité valide avec date de naissance, comme un permis de conduire, une carte d'assurance maladie, un passeport ou un certificat de naissance délivré par le Directeur de l'état civil.

L'abonné doit obligatoirement informer la bibliothèque de tout changement d'adresse. Si ce changement d'adresse est effectué par téléphone, l'abonné doit présenter une preuve d'adresse reconnue lors de son prochain emprunt au comptoir.

9. La carte d'abonné est remise gratuitement à chaque nouvel abonné.
10. Les abonnés de treize (13) ans et moins doivent faire signer leur carte par un de leurs parents ou tuteurs.
11. En cas de perte de sa carte, l'abonné doit, sans délai, aviser un représentant dûment autorisé de la bibliothèque.

Le défaut d'aviser la bibliothèque de cette perte rend l'abonné responsable de toutes les transactions effectuées avec sa carte et entraîne pour lui l'obligation de défrayer le coût du matériel non retourné ou brisé ainsi que le coût de traitement.

Pour remplacer une carte perdue ou brisée, l'abonné devra présenter une pièce d'identité valide et déboursier une somme de deux dollars (2,00 \$).

CHAPITRE IV POLITIQUE DE PRÊT

12. Chaque abonné peut emprunter trois (3) volumes et deux (2) périodiques, pour un total maximal de cinq (5) biens culturels à la fois.
13. Chaque prêt est d'une durée de trois (3) semaines pour tous les biens culturels.

Il est toutefois possible de renouveler un emprunt, si le bien culturel visé n'a pas été réservé par un autre abonné.

14. Un retard de plus d'une semaine entraîne une amende de vingt-cinq (0,25 \$) par bien culturel par semaine.

Tout nouveau prêt sera refusé tant que l'amende ne sera pas payée.

15. Si le bien culturel demandé n'est pas disponible au moment où l'abonné le désire, il est possible de faire une réservation.

Aussitôt que le bien culturel réservé est disponible, l'abonné est avisé et il a une semaine venir le chercher. Si ce délai n'est pas respecté, le bien culturel sera remis sur les tablettes ou disponible au prochain abonné ayant aussi effectué une réservation.

CHAPITRE V

PRÊT PEB (Prêt entre bibliothèques)

16. Sur demande, la bibliothèque peut faire venir tout volume désiré par un abonné si aucun exemplaire ne trouve déjà à la bibliothèque.

CHAPITRE VI

BIENS CULTURELS PERDUS OU ENDOMMAGÉS

17. Chaque abonné est responsable des biens culturels empruntés.

18. Les biens culturels empruntés doivent être rapportés à la bibliothèque en bon état.

Un abonné qui perd ou endommage un bien culturel doit en aviser un représentant dûment autorisé de la bibliothèque au retour du prêt.

Les biens culturels perdus ou endommagés sont facturés à l'abonné selon leur valeur de remplacement.

CHAPITRE VII

RÈGLES DE CONDUITE DANS LA BIBLIOTHÈQUE

SECTION I

ÂGE MINIMAL REQUIS

19. Tout enfant de moins de six (6) ans ne peut se trouver dans la bibliothèque sans la présence d'un adulte responsable.

SECTION II

MAINTIEN DES LIEUX, DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS PROPRES ET EN BON ÉTAT

20. Il est interdit de manger et de boire à l'intérieur de la bibliothèque

21. Il est interdit de poser les pieds sur l'ameublement.

22. Il est interdit de souligner, d'annoter, de découper, de déchirer, de crayonner, de corner les pages, ou de les endommager de toute autre façon.

SECTION III

RAPPORT AVEC LES AUTRES USAGERS

23. Il est permis de discuter, à voix basse, avec les autres usagers et le personnel de la bibliothèque puisque celle-ci se veut avant tout un lieu d'échange.

24. Le respect des autres usagers est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque.

CHAPITRE VIII

ENTRÉE EN VIGUEUR

25. Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption.

Adopté à L'Isle-aux-Coudres, province de Québec, ce quatorzième (14^e) jour d'août deux mille dix-sept (2017).

Patrice Desgagnés,
Maire suppléant

Pamela Harvey,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

#2017-07-256 - Dépôt du rapport financier au 31 mars 2017 et le rapport annuel d'activités 2016-2017 de L'Ancre de L'Isle-aux-Coudres

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le rapport financier au 31 mars 2017 et le rapport annuel d'activités de L'Ancre de L'Isle-aux-Coudres.

#2017-07-257 - Dépôt des états financiers au 31 décembre 2016 de la Corporation Restons Chez Nous

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le rapport financier au 31 décembre 2016 de la Corporation Restons Chez Nous.

#2017-07-258 - Dépôt du rapport d'intervention de Les Consultants Fillion, Hansen et Ass. Inc. concernant les tests de débit effectués sur le réseau d'aqueduc

Il est résolu à l'unanimité des conseilles de déposer le rapport d'intervention de Les Consultants Fillion, Hansen et Ass. Inc. concernant les tests de débit effectués sur le réseau d'aqueduc municipal pour répondre aux exigences minimales du schéma de couverture de risques de la MRC de Charlevoix.

#2017-07-259 - Raccordement en électricité du garage situé à la Halte du Pilier

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Les entreprises d'électricité Dufour Inc. afin de raccorder en électricité le garage situé à la Halte du Pilier, et ce, pour la somme de 800,00 \$ plus taxes, le tout selon la soumission du 6 juillet dernier. Il est également autorisé par la présente résolution d'autoriser le creusage et le paiement de la tranchée requise (environ 24 pouces de profondeur par 135 pieds de longueur), le tout en régie interne. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-07-260 - Dépôt de l'avis de désignation par le gouvernement du Québec du documentaire *Pour la suite du monde*

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer l'avis de désignation par le Gouvernement du Québec du documentaire *Pour la suite du monde*.

#2017-07-261 - Dépôt d'une lettre de la Société des traversiers du Québec dont l'objet est « Engorgement au service du traversier à la sortie et à l'entrée de l'Isle-aux-Coudres »

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer une lettre de la Société des traversiers du Québec qui a été adressée à Tourisme Isle-aux-Coudres, pour laquelle la municipalité a été mise en copie conforme, et dont l'objet est « Engorgement au service du traversier à la sortie et à l'entrée de l'Isle-aux-Coudres ».

#2017-07-262 - Signature de l'entente avec La Grande Traversée concernant le Demi-Marathon

Considérant la résolution portant le numéro 2017-02-50 adoptée par la municipalité lors de la séance ordinaire tenue le 13 février dernier concernant la signature d'une entente concernant le Demi-Marathon de L'Isle-aux-Coudres;

Concernant le projet d'entente soumis par la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, S.E.N.C.R.L., et travaillé de concert entre la municipalité et les organisateurs de l'évènement;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Patrice Desgagnés, maire suppléant, et madame Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente finale concernant la tenue de l'édition 2017 du Demi-Marathon de L'Isle-aux-Coudres avec La Grande Traversée et tout autre document nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-07-263 - Participation à la 18^e édition du tournoi de golf de Sclérose en Plaques du Grand Charlevoix Inc.

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter un billet pour participer à la 18^e édition du tournoi de golf de Sclérose en Plaques du Grand Charlevoix Inc. (partie de golf et souper) au montant de 85,00 \$, plus taxes le cas échéant, et de faire un don supplémentaire de 100,00 \$ à cet organisme pour l'achat d'une pancarte sur le parcours de golf. Il est également résolu, par la présente résolution, de mandater monsieur Patrice Desgagnés, afin de participer à ce tournoi de golf, lequel doit avoir lieu le 12 août prochain. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-07-264 - Achat de toiles solaires et travaux d'entretien à la bibliothèque municipale

Considérant les travaux d'enlèvement des fenêtres qui sont en cours dans la bibliothèque municipale, lesquels ont été accordés à Construction S.G. Dufour Inc. par la résolution portant le numéro 2017-06-223 lors de la séance ordinaire du 8 juin dernier;

Considérant aussi que les stores des fenêtres qui restent étaient détériorés par le temps;

Considérant qu'en déplaçant les étagères, il est apparu que la peinture sur les murs était endommagée;

Considérant que l'entrepreneur chargé d'effectuer le mandat d'enlèvement des fenêtres et de peindre le mur Ouest est déjà mobilisé sur les lieux;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de six (6) toiles solaires pour les fenêtres de la bibliothèque municipale, au montant de 894,00 \$ plus taxes, auprès de Quincaillerie Ovila Dufour Inc., le tout tel qu'il appert de la soumission datée du 6 juillet 2017, et de mandater Construction S.G. Dufour Inc. pour peindre les murs de la bibliothèque (sauf le mur Ouest qui est déjà compris dans le mandat accordé par la résolution portant le numéro 2017-06-223, pour le montant de 1 800,00 \$ plus taxes, selon la soumission datée du 10 juillet 2017. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-07-265 - Demande d'utilisation du terrain de jeu municipal

Considérant la demande de monsieur Robert Arseneault datée du 6 juillet 2017 concernant l'utilisation à ses fins personnelles du terrain de jeux municipal pour la célébration d'une fête familiale réunissant plus ou moins 40 personnes, le dimanche, 16 juillet prochain;

Considérant que le site ne sera toutefois pas bloqué à la population en général;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'utilisation du terrain de jeux municipal par monsieur Robert Arseneault et sa famille, le dimanche, 16 juillet 2017, ce qui inclut l'accès à la cuisinette, le tout sans frais. Il est également résolu par la présente résolution que des boissons alcoolisées pourront être consommées sur place et qu'un chapiteau pourra être dressé à l'endroit habituel et permis par la

municipalité. Il est enfin résolu par la présente résolution que le public en général conservera l'accès au site.

#2017-07-266 - Dépôt des comptes rendus du 19 juin 2017 et du 6 juillet 2017 du Comité de recommandation de la Halte du Pilier

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer les comptes rendus du 19 juin 2017 et du 6 juillet 2017 du Comité de recommandation de la Halte du Pilier.

#2017-07-267 - Demandes de Suroît Aventure Inc. et d'Isle-aux-Coudres Kitesurf concernant la Halte du Pilier

Considérant les demandes de Suroît Aventure Inc. adressées à la municipalité, lesquelles consistent en :

- . Aménager un support amovible pour le rangement de planches à pagaie (*paddleboards*), de 12 pieds par 7 pieds, à proximité du garage situé sur le site;
- . Couper six (6) épinettes le long de la ligne Est du terrain de la halte;

Considérant la demande d'Isle-aux-Coudres Kitesurf adressée à la municipalité, laquelle consiste à modifier les emplacements permis pour installer les publicités que l'organisme peut vendre en vertu de la résolution adoptée par le conseil municipal, le 8 juin 2015, sous le numéro 2015-06-192, afin des publicités de type drapeaux publicitaires ou « *beachflagas* » soient placées le long de la limite Est de l'immeuble, où les épinettes ont été enlevées;

Considérant que le 6 juillet dernier, le Comité de recommandation de la Halte du Pilier s'est montré favorable à ces demandes;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les demandes formulées par Suroît Aventure Inc, d'une part, et par Isle-aux-Coudres Kitesurf, d'autre part, à savoir :

- . Autoriser l'aménagement d'un support amovible pour le rangement de planches à pagaie (*paddleboards*), de 12 pieds par 7 pieds, du côté Nord du garage situé sur le site, le plus près possible de la limite Ouest du terrain;
- . Autoriser la coupe de six (6) épinettes le long de la ligne Est du terrain de la halte, dans la continuité de celles déjà enlevées;
- . Permettre la vente, par Isle-aux-Coudres Kitesurf, de publicités de type drapeaux publicitaires ou « *beachflagas* », le long de la limite Est de l'immeuble, soit à l'endroit où les épinettes ont été et seront enlevées, en respectant toutefois toute réglementation municipale applicable, le tout permettant d'ajouter à la résolution portant le numéro 2015-06-192.

#2017-07-268 - Autorisation d'installer une ligne d'air souterraine et d'un compresseur à la Halte du Pilier

Considérant la demande d'Isle-aux-Coudres Kitesurf adressée à la municipalité le 21 juin 2017 concernant l'installation d'une ligne d'air souterraine sur le terrain de la Halte du Pilier;

Considérant que cet équipement permettrait aux amateurs de *kitesurfing* de gonfler rapidement leur voile;

Considérant qu'il y aurait lieu de placer le compresseur dans le garage situé sur le terrain de la Halte du Pilier et de creuser une petite tranchée le long de la limite Ouest du terrain;

Considérant qu'Isle-aux-Coudres Kitesurf assumera tous les frais d'achat de l'équipement requis (compresseur et ligne d'air) ainsi que les frais nécessaires pour l'installation dudit équipement, à l'exception toutefois des frais de raccordement en électricité du garage qui seront pris en charge par la municipalité;

Considérant que ce dossier a été présenté au comité de recommandation de la Halte du Pilier le 19 juin 2017 et que ce dernier a recommandé au conseil municipal d'accepter cette proposition d'Isle-aux-Coudres Kitesurf;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter qu'une ligne d'air pour gonfler les voiles des adeptes de kitesurf ou d'autres sports de voile soit installée sur le terrain de la Halte du Pilier, aux frais d'Isle-aux-Coudres Kitesurf qui s'occupera d'effectuer les travaux, le tout dans les règles de l'art. Le conseil profite de l'occasion pour demander à Isle-aux-Coudres Kitesurf s'il serait possible de faire profiter les amateurs de vélos de ce service s'ils ont besoin de gonfler leurs pneus. Il est toutefois expressément entendu par la présente résolution que tous les frais de raccordement en électricité du garage seront à la charge de la municipalité, telle que le prévoit la résolution portant le numéro 2017-07-259.

#2017-07-269 - Adjudication du contrat à 9065-5267 Québec Inc. (Rénoflex) pour la fourniture et la pose de glissières de sécurité dans le chemin de la Côte à Picoté

Considérant que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitations pour l'octroi d'un contrat de fourniture et pose de glissières de sécurité dans le chemin de la Côte à Picoté;

Considérant que deux (2) soumissionnaires invités ont répondu à cet appel d'offres;

Considérant que les soumissions reçues se détaillent comme suit (prix avec taxes) :

. Finition de béton Charlevoix Inc. :	39 607,80 \$;
. 9065-5267 Québec Inc. :	36 293,01 \$;

Considérant que la Municipalité a procédé à l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de 9065-5267 Québec Inc.;

Considérant que la Municipalité accepte la soumission de 9065-5267 Québec Inc. au montant de 36 293,01 \$;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

. Que la Municipalité octroie le contrat de fourniture et pose de glissières de sécurité dans le chemin de la Côte à Picoté à 9065-5267 Québec Inc. (Rénoflex) pour un montant de 36 293,01 \$ (incluant les taxes), conformément à sa soumission;

. Que les deniers nécessaires au paiement de ce contrat soient puisés à l'aide financière octroyée par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec le 7 septembre 2016 (dossier 00024644-2 – 16023(03) – 2016-06-02-41) et le solde, à même le fonds général;

. Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des soumissionnaires ayant déposé une soumission dans le cadre du processus d'appel d'offres.

#2017-07-270 - Paiement final à Aurel Harvey et Fils Inc. concernant les travaux de stabilisation des berges dans les chemins de la Bourroche, des Coudriers et du Mouillage

Considérant la résolution 2016-09-327 octroyant le contrat à Aurel Harvey et Fils Inc. pour les travaux de stabilisation des berges dans les chemins de la Bourroche, des Coudriers et du Mouillage;

Considérant les décomptes #1 et #2 des travaux acceptés par l'ingénieure Stéphanie Pelletier;

Considérant que le décompte #2 est final;

Considérant le certificat de réception définitive des ouvrages dûment signé par les madame Stéphanie Pelletier, ingénieure à la MRC de Charlevoix et responsable du dossier et monsieur Sébastien Harvey, représentant d'Aurel Harvey et Fils Inc., soit l'entrepreneur;

Considérant que tous les travaux ont été effectués;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la retenue conservée et le solde résiduel des fosses de plantations (incluant les plantations), au montant de 13 571,42 \$ plus taxes, et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la réception définitive des travaux. Par la présente, le paiement est autorisé.

#2017-07-271 - Achat d'un support à scie à béton

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter un support pour scie à béton chez Lou-Tec (Locations Galiot Inc.) au montant de 970,69 \$ plus taxes, tel qu'il appert de la soumission du 21 juin dernier. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-07-272 - Tests d'eau pour le projet de Phase II du réseau municipal d'aqueduc

Considérant que la municipalité a relancé son projet de Phase 2 de ses réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout;

Considérant qu'il y a lieu de compléter et de mettre à jour les tests d'eau qui ont été faits il y a quelques années pour le projet de Phase 2;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de compléter et mettre à jour les tests d'eau qui doivent être effectués pour le projet de Phase 2 des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-07-273 - Appel d'offres pour laboratoires de sol pour la réalisation d'une étude géotechnique et pour le contrôle qualité des matériaux lors des travaux de réfection du chemin des Coudriers, secteur de La Baleine

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'appel d'offres pour la réalisation d'une étude géotechnique et pour le contrôle qualité des matériaux lors des travaux de réfection du chemin des Coudriers, secteur de La Baleine, pour lequel un mandat a été confié à Tetra Tech QI Inc., de demander à la directrice générale et secrétaire-trésorière de lancer cet appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises offrant le service.

#2017-07-274 - Appel d'offres pour services professionnels en ingénierie pour la confection de plans pour la stabilisation des berges et le décohéssionnement du chemin du Mouillage

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'appel d'offres pour services professionnels en ingénierie pour la confection de plans pour la stabilisation des berges et le décohéssionnement du chemin du Mouillage, de mandater Stéphanie Pelletier, ingénieure à la MRC de Charlevoix de réaliser cet appel d'offres, de demander à la directrice générale et secrétaire-trésorière de lancer cet appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) firmes d'ingénieurs en leur faisant parvenir le devis d'appel d'offres tel que préparé par madame Stéphanie Pelletier, ingénieure à la MRC de Charlevoix.

#2017-07-275 - Achat d'un turbidimètre pour l'usine

Considérant que le turbidimètre situé à l'usine est hors service et qu'il serait trop dispendieux de le faire réparer;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un turbidimètre auprès de Veolia, pour un montant de 3 091,01 \$ plus taxes, le tout tel qu'il appert de la soumission portant le numéro 17001726 SQ 05000. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le surplus réservé du réseau d'aqueduc en date du 31 décembre 2016.

#2017-07-276 - Embauche d'un journalier temporaire aux travaux publics

Considérant le surplus de travail aux travaux public et aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipal;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Thierry Tremblay ou de toute autre personne qui sera jugée nécessaire pour effectuer les tâches à être effectuées dans les deux services ci-dessus mentionnés, lequel correspond à l'échelon 1 de l'emploi de journalier prévu à la convention de travail 2016-2020 des employés de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-07-277 - Restriction temporaire sur le chemin des Prairies

Considérant la détérioration du chemin des Prairies et de la Côte à Picoté;

Considérant qu'en attendant d'effectuer les travaux de réfection du chemin, il y a lieu d'y limiter la circulation routière;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de ce qui suit :

- . restreindre la circulation à une voie dans le secteur problématique;
- . interdire l'accès aux véhicules lourds (camions, roulottes, etc.) au chemin des Prairies et à la Côte à Picoté;
- . procéder à la signalisation appropriée dans le chemin des Prairies et de la Côte à Picoté afin d'avertir les utilisateurs des limitations des chemins. Il est expressément entendu, par la présente résolution, que toute la signalisation requise pourra être achetée auprès des fournisseurs habituels. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-07-278 - Achat d'un ventilateur pour le destructeur d'ozone

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un ventilateur pour le destructeur d'ozone à l'usine. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le surplus réservé du réseau d'aqueduc en date du 31 décembre 2016 et le fonds général au besoin.

#2017-07-279 - Achat de divers équipements pour le service incendie

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'un (1) moniteur personnel portatif, un (1) lance master stream, d'un (1) ensemble de jets droits, d'un (1) adaptateur anti-turbulence et d'un (1) lance turbo pour le service incendie auprès d'Aéro-Feu, pour le montant de 2 780,00 \$ plus taxes, le tout tel qu'il appert de la soumission numéro 58248.

#2017-07-280 – Demande de dérogations mineures portant le numéro 2017-07 concernant la propriété portant le numéro 1981, chemin des Coudriers

Considérant la demande de dérogations mineures portant le numéro 2017-07 concernant la propriété située au 1981, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres, par laquelle il est demandé d'autoriser ce qui suit, à savoir :

. Autoriser une marge de recul latérale de 1,34 mètre pour un garage existant, la norme minimale étant de 2,0 mètres;

. Autoriser une marge de recul latérale de 0,87 mètre pour une serre existante, la norme minimale étant de 2,0 mètres.

Considérant que, le 8 juin dernier, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure concernant le garage mais non celle concernant la serre;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de dérogations mineures numéro 2017-07 concernant la propriété située au 1981, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres, comme suit :

. Autoriser une marge de recul latérale de 1,34 mètre pour un garage existant, la norme minimale étant de 2,0 mètres;

. Refuser une marge de recul latérale de 0,87 mètre pour une serre existante, la norme minimale étant de 2,0 mètres.

#2017-07-281 – Autorisation de délivrer un permis de construction pour une terrasse sur la propriété connue et désignée comme étant le lot numéro 5 275 940 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2

Considérant la demande de permis de construction d'une terrasse sur le lot numéro 5 275 940 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2;

Considérant que l'immeuble visé par la demande de permis ci-dessus décrite est située en zone de contraintes relatives aux glissements de terrain;

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), plus particulièrement les articles 145.42 et 145.43, qui prévoient notamment que le conseil d'une municipalité dotée d'un comité consultatif d'urbanisme peut, par règlement, dans toute partie de territoire sujette, entre autres, aux glissements de terrain, assujettir la délivrance de tout permis de lotissement et de construction à la production d'une expertise par le demandeur dans le but de renseigner le conseil sur la pertinence de délivrer tout permis et sur les conditions auxquelles devrait, le cas échéant, être assujettie cette délivrance compte tenu des contraintes;

Considérant que le règlement de zonage de la municipalité, et plus particulièrement son chapitre 18, prévoit notamment un cadre normatif relatif au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain;

Considérant le règlement #2014-07 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-08 et modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-09 (zones de contraintes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges)* » ;

Considérant que dans ce dossier une expertise géotechnique a été produite par monsieur Philippe Harvey, ing., de HARP Consultant (N/Réf : 2017-040), le 8 juin 2017, et que la municipalité en a reçu une copie;

Considérant les conclusions de l'ingénieur dans ce rapport;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à ce projet de construction qui a été donnée le 6 juillet 2017;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis de construction pour une terrasse sur le lot numéro 5 275 940 du cadastre du

Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, et ce, malgré le fait que ladite propriété immobilière soit située dans une zone de contraintes de glissements de terrain, en exigeant du demandeur de respecter les recommandations et exigences mentionnées à l'expertise géotechnique qui a été rendue le 8 juin 2017 par monsieur Philippe Harvey, ing., de HARP Consultant (N/Réf : 2017-040).

#2017-07-282 - Branchement au réseau d'aqueduc municipal de la propriété immobilière située au 8, chemin de la Traverse

Considérant la demande de madame Marie-Josée Harvey reçue ce 10 juillet 2017 à l'effet de raccorder sa propriété située au 8, chemin de la Traverse, au réseau d'aqueduc municipal;

Considérant la problématique de non potabilité de l'eau de son puits privé;

Considérant que les vérifications nécessaires à ce raccordement ont été faites par l'employé responsable du réseau d'aqueduc et d'égout;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le branchement de la propriété immobilière située au 8, chemin de la Traverse à L'Isle-aux-Coudres, via la conduite d'aqueduc passant dans le chemin de la Traverse, tout en spécifiant que tous les frais inhérents à ce branchement sont à la charge de madame Marie-Josée Harvey, propriétaire, à l'exception de la portion des travaux qui doit être effectué par la municipalité sur le réseau d'aqueduc et dont cette dernière assumera tous les frais.

Il est enfin résolu, par la présente résolution, que le propriétaire devra obtenir toutes les autorisations requises auprès du Ministère des Transports, de Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, s'il y a lieu.

#2017-07-283 – Intégration du journal « Jeter l'Ancre » dan le journal municipal « Le Phare »

Considérant la restructuration des services de L'Ancre de l'Isle-aux-Coudres afin de retrouver l'équilibre budgétaire;

Considérant que L'Ancre de l'Isle-aux-Coudres n'aura plus les ressources humaines requises pour voir à la production d'un journal communautaire;

Considérant que cet organisme communautaire doit avoir un moyen de communication pour ses membres et utilisateurs de services;

Considérant que la municipalité collaborait déjà à l'impression du journal « Jeter l'Ancre » et, dans les années passées, avait déjà proposé de produire un seul journal à L'Ancre de l'Isle-aux-Coudres;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'intégrer le journal « Jeter l'Ancre » au journal municipal « Le Phare ».

#2017-07-284 – Motion de remerciements et de félicitations à Dr Marcel Éthier

Le conseil municipal tient à adopter une mention de félicitations et de remerciements en faveur de Dr Marcel Éthier pour les vingt années de pratique sur L'Isle-aux-Coudres et à rendre public le mot écrit en son honneur dans le livre d'or de la municipalité, lequel a également été signé par Dr Éthier à l'occasion de la soirée hommage tenue en son honneur le 16 juin dernier, à l'Hôtel Cap-aux-Pierres, à savoir :

**« Hommage rendu au docteur Marcel Éthier,
le 16 juin 2017, à l'Hôtel Cap-aux-Pierres,
à l'occasion des son départ à la retraite**

Homme d'exception et d'une grande humanité, la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres tient à exprimer sa reconnaissance à son médecin pour les vingt (20) années qu'il a

consacrées à sa fidèle clientèle : 900 insulaires qui lui sont immensément redevables, ainsi que nos ambulanciers et infirmières de notre CLSC. Le conseil municipal l'assure que les portes de la Municipalité lui seront toujours grandes ouvertes et lui souhaite une très bonne et heureuse retraite! »

#2017-07-285 – Période de questions

La période de questions est ouverte à 19h47.

Les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 20h00.

#2017-07-286 – Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la séance ordinaire du 10 juillet 2017, à 20h02.

Patrice Desgagnés, maire suppléant

**Pamela Harvey, directrice générale
et secrétaire-trésorière**

Je, Patrice Desgagnés, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 14 août 2017. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.